

Nombre de
membres en
exercice: 11

Séance du vendredi 13 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize mai l'assemblée régulièrement convoquée le 09 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de Christiane CROSIER

Présents : 9

Sont présents: Christiane CROSIER, Vincent CROSIER, François GELDREICH-GRAVOT, Nadia LAURENT, Sylvain MASSÉ, Mickael MELIN, Adrien ROGER, Caroline SICARD, Jean-Charles VAN MELLE

Votants: 9

Excusés: Alain MOIGNE, Christelle PINOT

Secrétaire de séance: Vincent CROSIER

Ordre du jour:

Validation du compte rendu du Conseil municipal du 11 avril 2022

Délibération portant le pacte territorial

Délibération portant sur le passage à M57

Délibération portant sur le tarif de location salle des fêtes et lavoir

Présentation de devis pour réfection des routes rue En Fumée et rue du Verger

Présentation de devis APAVE (vérifications électriques ...)

Demande de subvention

Questions diverses

Délibérations du conseil:

Délibération pacte territorial (DE_2022_18)

Ce "pacte Territoires" prend la forme d'un contrat adopté par les assemblées respectives des contractants comprenant une enveloppe financière déterminée servant à accompagner des projets précis, initiés et portés par les EPCI et les communes. Établi pour la période 2022-2027, ce contrat sera mis en œuvre dès sa signature avec une programmation annualisée.

Il vous est ainsi proposé, afin que notre commune puisse continuer à bénéficier du soutien du Département de l'Yonne dans le financement de nos projets dans le cadre des dispositifs détaillés ci-dessus, d'adopter le contrat de territoire ci- annexé qui permettra dès à présent à notre collectivité de solliciter les aides départementales et de s'inscrire dans cette nouvelle dynamique.

Passage de la nomenclature M14 en M57 au 1er janvier 2023 (DE_2022_19)

Vu l'avis favorable en date du 31/03/2022 de Monsieur le Trésorier de Villeneuve l'Archevêque pour le passage de la nomenclature M14 en M57 de la commune de Lailly au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de passer de la nomenclature M14 en M57 au 1^{er} janvier 2023.

Revalorisation des prix de locations Lavoir et salle des fêtes (DE_2022_20)

Mme. Le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de location des salles communales à compter du 1er janvier 2023 comme suit :

Vu les vérifications des installations électriques et du réseau gaz combustible,
Vu la mise en conformité des bâtiments ,
Vu l'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer cette nouvelle tarification à compter du 1er Janvier 2023.

	Personnes résidants sur la Commune et personnel de la Commune	Personnes résidants hors Commune
Salle avec cuisine	100 €	160 €
Lavoir seul avec cuisine	100 €	160 €
Lavoir et salle avec cuisine	160 €	250 €
Prêt de matériel (tables et chaises)	table : 7€ Banc : 2€	Pas de location

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accepter ces nouveaux tarifs.

Choix du prestataire pour réfection de chaussées (DE 2022 21)

Mme. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des chaussées des rues En fumée et du Verger.

Après présentation des devis, le Conseil Municipal a retenu le devis de la société COLAS pour un montant maximum HT de 29 530.55 euros et charge Mme. Le Maire à procéder à la signature du devis, et à procéder à la demande de subventions.

Demande de subventions (association française des sclérosés en plaque) . Le Conseil Municipal octroie une subvention de 50 €.

Devis APAVE : Ce devis a été accepté par le Conseil Municipal. Il s'agit de procéder annuellement à la vérification électrique et réseau gaz dans les bâtiments recevant du public afin d'être conforme aux normes de sécurité.

Questions diverses :

- Tableau de présence pour les élections législatives des 12 et 19 juin.
- M. GELDREICH-GRAVOT nous informe qu'une entreprise de tonte était intervenue à 6h30 du matin.
- Rappel des jours et horaires de tonte : Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et 14h à 19h30 - Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h. Le dimanche de 10h à 12h.
- Retour des fours à pain : samedi 11 juin.
- Mercredi 13 juillet en soirée, il y aura une manifestation mais pas encore définie.

Fin de la réunion : 20h15